

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4/12/2020

Absents/excusés : Laurette PLAS pouvoir à Gérard MURAT et Bernard SIALVE pouvoir à Jean Marc CHIRIER.

1) PROJET AMÉNAGEMENT ÉCO-TOURISTIQUE PHASE 2

Le projet de travaux d'aménagement des abords immédiats du multiple rural, du bâtiment inter-associatif et de la mairie, puis du parc paysager est présenté par le paysagiste du cabinet d'étude, DEJANTES, Monsieur ROBBY Etienne.

Contenu des conditions sanitaires, la réunion publique de présentation de ce projet est annulée.

Le plan descriptif complet sera consultable en mairie les mardis matin de 9h à 12h à compter du mardi 26 janvier 2021.

Les travaux consistent :

- Réaménagement des boulodromes face au foyer rural Louis Fraysse et celui du multiple rural,
- Réaménagement de la voie d'accès (derrière le multiple) et création d'un trottoir empierré,
- Agrandissement de la terrasse extérieure du multiple rural avec éclairage,
- Habillage de la chambre froide en bardage bois, derrière le multiple rural,
- Aménagement du parking à l'arrière de l'actuel garage municipal,
- Création d'une voie empierrée de desserte, longeant le bâtiment associatif,
- Installation d'un parcours sportif, de santé.

Parc Paysager :

- Aménagement de petites allées piétonnes en matériaux béton de site,
- Création d'espaces de repos et d'observation,
- Aire de jeux d'enfants,
- Aire d'animations pour représentation extérieure avec branchement électrique,
- Débroussaillage et nettoyage des zones situées à l'arrière du lotissement et du parc paysager.

Pour tous ces travaux un dossier de demande de financement sera déposé auprès du département de la Corrèze et de Tulle aggro, la subvention de l'Etat étant déjà accordée.

Plan de financement :

Etat : 36%

Département : 11%

Tulle aggro : 11%

Commune : 42%

Voté à l'unanimité

2) VILLAGE DE CUEILLE

Régularisation de l'emprise du chemin rural au droit de la propriété de la famille FRAYSSE suite à succession.

Approbation du document d'arpentage du cabinet géomètre.

Voté à l'unanimité.

3) FERMAGES AGRICOLES

Suite à la cessation d'activité d'Audrey RENAUD, il y a lieu de modifier les fermages des bâtiments et terrains communaux entre Guillaume NARD, Fabien BROS et Hélène MEYRIGNAC.

Après finalisation du dossier, les terrains situés à Gros-chastang seront loués à Guillaume NARD, le bâtiment bois stabulation et une partie des terrains situés à Soumailles seront attribués à Fabien BROS avec une légère augmentation du loyer pour le bâtiment suite aux travaux effectués.

L'autre partie des terrains à Soumailles seront pour Hélène MEYRIGNAC.
Le conseil municipal donne à l'unanimité pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les Baux suite à l'accord entre les trois locataires.

4) RELAIS DES EAUX VIVES

Fin janvier, un nouveau gérant devrait remplacer Monsieur HOGAN Julian au relais des eaux vives. Un nouveau bail sera alors établi avec Monsieur PETERS Willy.

Une étude de changement de mobilier, propriété de la commune, est en cours. Diverses solutions de partenariat de financement sont envisageables. Ce changement de mobilier aura pour conséquence une légère augmentation du loyer.

5) PROPRIÉTÉ DE LA CHAUMETTE

La commune envisage, suite à une proposition, la vente de la grange avec 4000m² de terrain environ.

Il est également envisagé la vente de la maison d'habitation avec 5000m² de terrain environ.

Une négociation est en cours, suivant la réglementation en vigueur, précisée par les services de la préfecture. Publicité, estimation financière

L'estimation financière :

! La grange entre 25 000€ et 30 000€

! La maison environ 100 000€

Les courriers de fin de bail ont été transmis aux actuels locataires. Fin de bail au 30 avril 2021.

6) PETITE MAISON FOYER RURAL

Pour envisager une réfection totale, les travaux sont estimés à 100 000€ HT. La décision finale de réhabilitation ou de démolition est étudiée avec la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Des travaux de dépose de toiture et de la charpente ont été effectués, simultanément à ceux de l'atelier Pouzol pour des raisons d'économie.

La protection des murs et la cheminée à été mise en place dans l'attente de la décision finale.

7) EGLISE SAINTE ANNE

Les travaux de réfection des solins de toiture ont été réalisés suite aux fuites au droit des maçonneries du clocher.

8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

a) Association de la pétanque des eaux vives ; 250€ pour aide à la création.

Bienvenue et bonne réussite à cette nouvelle association qui organisera des animations en particulier lors de la fête votive, festival Auprès de mon arbre.

b) Téléthon, 500€.

c) Banque alimentaire 250€

9) ROUTE DE L'USINE DE MARCILLAC LA CROSILLE

Les travaux de goudronnage sur notre commune ont été effectués par l'entreprise Eurovia. La commune de Gros-Chastang n'a pas participé financièrement à ces travaux puisque elle n'a ni autorisé, ni commandé ces derniers. Une remise en état de la voie goudronnée est envisagée en 2021 en entretien de la partie restante. Un contact avec EDF est programmé pour l'étude et le financement des travaux.

Séance levée à 20h30